

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 537<sup>e</sup> séance tenue le 20 février 2012,  
à 14 h, à la salle Z-310 du Pavillon Claire-McNicol

---

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques : M. Joseph Hubert; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, M. Gilles Trudeau; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Christian Baron, Mme Renée Béland, M. Pierre Bourgouin, Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Christine Colin, Mme Sylvie Cossette, M. François De Médicis, M. Daniel Dubreuil, Mme Aude Dufresne, Mme Fabie Duhamel, Mme Roseline Garon, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme France Houle, Mme Arlette Kolta, M. Langis Michaud, Mme Julie Messier, M. Antonio Nanci, Mme Fahima Nekka, M. Jean Portugais, M. Samir Saul, M. François Schiettekatte, M. Daniel Weinstock, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Laurence Descarries, Mme Lisette Gagnon, Mme Frédérique Gardye, Mme Nicole Lavergne, M. David Lewis, Mme Yolande Parent, M. Laval Rioux, Mme Ekaterina Piskunova; les représentants des étudiants : M. Philippe Cambron, M. Colin Jauffret, Mme Marie-Philip Leduc, Mme Maude Marquis-Bissonnette, M. Robert Martin, M. Mychel Pineault, Mme Stéphanie Tougas; un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Jean-Pierre Blondin, Mme Jacqueline Bortuzzo, M. Serge Brochu, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, Mme Isabelle Daoust, Mme Jessica Leblanc, M. Pierre Ménard-Tremblay, M. Matthew Nowakowski, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Dianne Casoni, M. Hugues Cormier, M. Jérôme Del Castillo, Mme Monique Desroches, M. Gérald Domon, M. Louis Dumont, Mme Marianne Kempeneers, M. François Lespérance, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Serge Montplaisir, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Luc Valiquette, Mme France Varin; un représentant du personnel enseignant : M. Michel Nyabenda; les représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas, M. Christian Masclé; un représentant du personnel : M. Éric Romano; les observateurs : Mme José Bourguignon, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, Mme Paule Des Rivières, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉS : les doyens : M. Michel Carrier, Mme Louise Poirier; les représentants du corps professoral : Mme Thérèse Cabana, Mme Sophie Cuvelliez, M. Claude Marois, Mme Lucie Parent, M. Michel Seymour, M. Maurice Tardif, Mme Nathalie Trépanier, M. Jean-Pierre Vaillancourt, Mme Sylvie Vandaele; les représentants du personnel enseignant : Mme Renée Delaquis, M. Richard J. Paradis, M. Jean-Guy Sylvestre; une représentante des étudiants : Mme Nadège Alonso; une représentante du personnel : Mme Margaret Lapointe; un observateur : M. Simon Carrier.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton  
PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Larochelle  
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot  
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

---

## COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

### Nominations récentes

#### Membres nommés par les associations étudiantes accréditées

Nadège Alonso, étudiante à la Faculté de l'éducation permanente

### Fin de mandat

#### Membres nommés par les associations étudiantes accréditées

Yvonne Ellis, étudiante à la Faculté de l'éducation permanente

## AVIS DE DÉCÈS

### Faculté des arts et des sciences

Madame Cécile Boisclair, professeure honoraire au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 19 janvier 2012.

Madame Suzanne Jacques, technicienne en gestion des dossiers étudiants au SAFIRE, décédée le 14 février 2012.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-537-1

ORDRE DU JOUR  
A-21/537<sup>e</sup>/860

AU-537-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/537<sup>e</sup>/860.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

#### A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 536<sup>e</sup> séance tenue le 23 janvier 2012
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Présentation du Rapport Jenkins
  - 5.3. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

#### B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. États financiers au 30 avril 2011

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE (AUCUNE)

8. Prochaine séance      Le lundi 19 mars 2012, à 14 h
9. Clôture de la séance

AU-537-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
536<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 23 JANVIER 2012

AU-537-2

Une modification est demandée à la page 5, au 5<sup>e</sup> paragraphe, à la 5<sup>e</sup> ligne, il faut remplacer « professeur Yuli Turovski » par « M. Yuli Turovsky, chargé de cours ».

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 536<sup>e</sup> séance tenue le 23 janvier 2012, tel que modifié.

AU-537-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-537-3

À la demande des membres du Comité de l'ordre du jour, le secrétaire général revient sur la question de privilège soulevée par M. Jean Portugais lors de la dernière assemblée. Cette intervention faisait suite à une proposition de dépôt faite par M. De Paoli, à laquelle s'était objecté M. Portugais estimant que le statut de membre du Comité de l'ordre du jour de M. De Paoli le plaçait en conflit d'intérêts sur ce point. Le secrétaire général informe qu'une demande a été faite lors de la dernière réunion du Comité de l'ordre du jour (COJ) pour rappeler à l'Assemblée que les membres du COJ sont avant tout des membres de l'Assemblée universitaire et, qu'à ce titre, ils exercent les mêmes droits que les autres membres.

Le secrétaire général invite ensuite le doyen de la Faculté des arts et des sciences (FAS), M. Gérard Boismenu, à présenter un suivi sur la question posée par Mme Frédérique Gardye sur le baccalauréat 120 lors de la séance précédente.

M. Gérard Boismenu explique que trois acteurs différents interviennent dans l'organisation et la planification des cours de langues de certains programmes, tels que le baccalauréat 120 qui donne accès aux études universitaires. Il s'agit de la FAS, du Centre de communication écrite et de la Faculté de l'éducation permanente (FEP). Il assure que tous sont soucieux d'éliminer les délais et d'aplanir les différences entre les façons de faire. Il informe que deux rencontres ont été tenues au cours de l'automne dernier sur la question des retards dans certains cours de langues, en précisant qu'il ne s'agit pas d'un phénomène massif, mais plutôt d'un nombre infime par rapport au total. Il mentionne qu'il y a eu cet hiver six arrivées après la première ou la deuxième semaine. Une situation qui tient, entre autres, au fait que le Centre de communication écrite a administré son test autour du 6 ou du 7 janvier, donc le jour même où débutaient les cours. Il informe que des arrangements ont été pris pour faire en sorte que les cours de français langue seconde puissent recevoir les étudiants le plus tôt possible en début de session. Une formule de cours intensifs à débuts différés dans le trimestre est mise à l'essai cet hiver. Ces cours intensifs devraient permettre de réduire le nombre d'étudiants qui joignent les cours déjà commencés. Il observe qu'il s'agit souvent d'étudiants qui doivent avoir un statut d'étudiants à plein temps, tels que les étudiants étrangers ou les étudiants qui ont des bourses de déplacement. De plus, ces cours étant des préalables, ils doivent être suivis en début de programme, d'où la demande pour ces cours. Il informe que la FEP a ouvert des cours intensifs de 40 places, le premier groupe cours étant presque complet, le deuxième est en voie d'être comblé. Selon le Centre de communication écrite, il y aurait une dizaine d'étudiants par année qui joignent les cours déjà commencés et les cours à débuts différés sont une mesure pour tenter de réduire au maximum ce nombre.

En terminant, il assure que la FAS connaît bien les conditions requises pour permettre un apprentissage adéquat du fait, notamment, d'avoir un Centre de langues qui dispense une très grande variété de cours de langues, à l'exception notamment du français langue seconde et du français élémentaire. Il souligne toutefois que les étudiants ont le droit d'abandonner un cours et de transférer dans un autre cours selon les dates prescrites. Dans de tels cas, conclut-il, les étudiants arrivent forcément avec un peu de retard dans les cours de langues, comme dans les autres cours d'ailleurs.

Pour faire suite à la question de la hausse du nombre d'étudiants dans les cours, qui avait été soulevée par Mme Gardye lors de la dernière séance, M. Christian Blanchette, doyen de la FEP, indique qu'une vérification a été faite sur la taille des groupes depuis 2008. En général, la moyenne des groupes, autant pour les cohortes de la FAS que pour les cohortes de la FEP, est autour de 34 étudiants, mais il arrive cependant que certains groupes comptent 40 étudiants, alors que d'autres en comptent onze.

Le secrétaire général convie ensuite le recteur à présenter un suivi sur la question posée par M. Jean Portugais à la dernière séance à propos de l'implantation de UdeMTélé. Le recteur précise d'abord qu'il s'agit d'un dossier qu'il avait mis en marche en 2008, alors qu'il était vice-recteur exécutif, puis il fait part des divers éléments relatifs à l'implantation du réseau UdeMTélé. L'UdeM a déployé à l'automne 2011 une première phase du réseau UdeMTélé qui compte 26 écrans sur le campus de la montagne, 18 écrans sur le campus de Laval et 5 écrans au campus de Saint-Hyacinthe. Ils diffusent une programmation « nationale » et « locale ». Il souligne qu'il s'agit du premier et du seul outil de communication exclusivement destinés aux étudiants sur le campus afin de favoriser la participation aux activités étudiantes et la transmission d'informations de première utilité.

Le projet a été mené par le Bureau des communications et des relations publiques (BCRP), en collaboration étroite avec la DGTIC, la Direction des immeubles (DI), la Direction de la prévention et de la sécurité (DSP), en plus des nombreux fournisseurs de contenus, notamment les Services aux étudiants, les Bibliothèques, le Cepsom et les Carabins. La DGTIC est responsable du serveur et des applications Cisco, du choix et de l'entretien des écrans. Le BCRP est responsable de fédérer le contenu, de l'organiser, de l'illustrer et de le mettre en ondes. Et pour ce faire, et c'est la seule dépense récurrente, souligne-t-il, deux postes contractuels à temps plein ont été créés au BCRP pour le projet, soit un poste de coordonnatrice et un poste de graphiste. La DPS est responsable de l'utilisation éventuelle du réseau en cas d'urgences; d'ailleurs, ajoute-t-il, une première séance de formation et de préparation à ce volet du système sera offerte d'ici quelques semaines. Il signale que le campus de l'Université, qui est composé de 55 bâtiments, n'est pas doté d'interphones ni de haut-parleurs et s'il y a des urgences, le réseau UdeMTélé est le seul moyen de communiquer

En matière d'investissements, le coût revient à environ 10 000 \$ par écran, incluant les frais d'installation facturés par la DI et la DGTIC et les frais pour l'achat de logiciels et de serveurs et les frais d'entretien de la DGTIC. Il précise qu'il s'agit d'un montant qui correspond au coût de revient de l'unité et non pas seulement au coût de l'écran lui-même.

Plusieurs unités qui ont utilisé l'affichage sur UdeMTélé ont remarqué des résultats. Le recteur donne quelques exemples : à l'Action de grâces, la bibliothèque de droit est la seule ouverte sur le campus. Elle accueille habituellement 400 personnes pendant cette fin de semaine. L'automne dernier, c'était le double. Le seul changement qu'il y a eu fut une annonce sur UdeMTélé le vendredi précédant le long week-end informant que cette bibliothèque était la seule qui serait ouverte pendant le congé. À la Faculté de musique, on rapporte que les audiences des concerts à la Faculté ont rajeuni. Pour les nouvelles « bourses d'implication », les SAE s'attendaient à recevoir comme à l'habitude une cinquantaine de demandes, or 154 dossiers ont été déposés. À plusieurs occasions des étudiants participant à des activités ont mentionné UdeMTélé comme source d'information.



de l'équipe de direction ». Cette présentation s'inscrivait dans le cadre du Programme professionnel pour les recteurs de l'AUCC.

Le 26 janvier, il a fait une présentation sur l'UdeM au Conseil d'administration de HEC Montréal. Il rappelle que le recteur de l'UdeM est membre d'office du Conseil d'administration des deux écoles affiliées, soit HEC Montréal et l'École Polytechnique. Il ajoute que cette présentation, ainsi que plusieurs autres, est déposée sur le site web du rectorat et il invite les membres à les consulter, car elles contiennent des informations et des données très intéressantes.

Le 1<sup>er</sup> février, l'Université recevait la visite de l'ambassadeur d'Italie, Andréa Meloni et de Emanuele Fiore, attaché scientifique. Le recteur était accompagné de plusieurs collègues professeurs, il mentionne que l'échange fut fructueux et que plusieurs idées de projets entre l'Italie et l'UdM ont été évoquées.

Dans le cadre de la Rencontre Grands Partenaires de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le 3 février, le recteur a eu l'occasion de rencontrer le ministre des Transports, M. Pierre Moreau. Il lui a exprimé l'appui de l'Université, des universitaires, mais aussi des étudiants envers les transports en commun.

Le 3 février, dans le cadre d'une invitation privée d'Osler, Hoskin & Harcourt LLP, le recteur a rencontré l'honorable Tony Clement, Président du Conseil du Trésor.

Il évoque également une rencontre, le 8 février, avec Me Pierre de Ravel d'Esclapon, le président de Friends of the University of Montreal, qui est notre association de diplômés aux États-Unis.

Le recteur rapporte ensuite la visite, le 13 février, de M. Koji Omi, ancien ministre et président fondateur du Forum Science & Technology in Society (STS Forum), accompagné de M. Hiroki Sugiyama, Vice-Consul du Japon et de M. Takanari Kakuda, Consul général par intérim.

Dans le cadre du Conseil de la CREPUQ, qui s'est tenu le 17 février, le recteur a pris part à une rencontre avec le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Sam Hamad, le scientifique en chef du Québec, M. Rémi Quirion et Mme Julie Payette, déléguée scientifique du Québec à Washington.

Sur le plan des opérations, le Service de l'admission et du recrutement de l'Université de Montréal a tenu les *Journées d'admission à Paris* à Paris les 10 et 11 janvier derniers afin de faire connaître nos programmes et services. Les jeunes Français pouvaient aussi recevoir une offre d'admission sur place. 761 personnes se sont présentées aux Journées de l'UdeM à Paris, soit le double de l'objectif fixé initialement par le service. De ce nombre, 90 ont reçu une offre d'admission. Près de 2400 personnes ont par ailleurs visité la page Web des Journées.

Dans le cadre du concours de juin 2011 du Fonds des leaders de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), l'Université de Montréal et ses centres de recherche affiliés ont obtenu près de 4,5 M\$ pour mettre en place ou améliorer les infrastructures de recherche. Cette somme est constituée de 40 % provenant de la FCI, 40 % du Gouvernement du Québec et 20 % d'autres partenaires. La FCI accorde donc près de 1,85 M\$ à l'UdeM.

Le recteur poursuit en soulignant le grand succès de l'événement *Portes ouvertes de l'UdeM* qui s'est tenu le 8 février. 2 700 visiteurs se sont présentés au CEPsum, accueillis par plus de 400 exposants, des professeurs, des cadres, et des étudiants, disponibles pour discuter, échanger et offrir des conseils personnalisés aux futurs étudiants et aux étudiants actuels qui envisagent de nouveaux domaines d'études.

En ce qui concerne les affaires étudiantes, le recteur est heureux d'annoncer que l'Université a reçu du « Department of Education » du gouvernement américain, confirmation de la reconduction de notre « Certification » jusqu'au 30 juin 2015. Cette certification permet aux étudiants américains fréquentant notre établissement à tous les cycles d'avoir accès au Programme d'aide financière du Department of Education, qui est en quelque sorte le pendant américain du programme de prêts et bourses du MELS et donne accès aux étudiants à de l'aide financière sous forme de prêts. L'an dernier, 200 000 \$US en prêts ont été répartis entre une quinzaine d'étudiants américains.

Abordant le chapitre des honneurs, le recteur est fier de rapporter que l'Université et plusieurs membres de sa communauté ont été honorés au cours des dernières semaines.

La professeure Françoise Winnik a été honorée par l'Institut de chimie du Canada. Elle est la lauréate du prix 2012 de la Division des sciences et de l'ingénierie macromoléculaire de l'Institut de chimie du Canada. Mme Winnik est professeure de chimie au Département de chimie et enseigne aussi à la Faculté de pharmacie.

Le 26 décembre dernier, M. Guy Lefebvre, professeur titulaire et vice-doyen au développement et aux études supérieures à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, a été nommé à l'Académie des sciences sociales de Chine, à titre de fellow auprès du Centre d'études en droit public de l'Institut de droit. L'Académie des sciences sociales de Chine est le plus important organisme de recherche en philosophie et en sciences sociales de ce pays. Elle est considérée comme le plus influent groupe de réflexion en Asie.

Le 22 janvier, la Dre Lyne Desnoyers, instigatrice de la Chaire Dr Azar – Angélil en cancer ORL à l'UdeM, a été honorée, avec l'équipe de la Chaire, lors de la Soirée excellence La Presse – Radio-Canada. Mme Desnoyer a été nommée Personnalité de l'année La Presse – Radio-Canada dans la catégorie sciences.

Le 8 février dernier avait lieu la cérémonie de remise de la décoration au grade de Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur au docteur Michel Chrétien, en présence de l'ambassadeur de France, M. Philippe Zeller, et du très honorable Jean Chrétien. Cette distinction lui a été décernée en récompense de ses travaux sur le développement de nouvelles approches pour le traitement et la prévention de maladies graves, notamment le cancer, le SIDA et la maladie d'Alzheimer, travaux qu'il a menés tout en tissant des liens étroits avec de nombreux instituts de recherche français, dont l'Institut Pasteur.

Le Dr Jacques Montplaisir, psychiatre et spécialiste des maladies du sommeil, a reçu pour l'ensemble de sa carrière le *Lifetime Contribution Award*, pour sa contribution exceptionnelle à titre de chercheur, professeur et leader du développement de la recherche et de la médecine du sommeil. Cette très haute distinction était décernée pour la première fois par la World Sleep Federation (WSF), qui représente les sociétés nationales de recherche sur le sommeil et la médecine du sommeil. Le Dr Montplaisir, est chercheur au Centre de recherche de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, professeur au Département de psychiatrie de l'Université de Montréal et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en médecine du sommeil.

En terminant, le recteur annonce qu'un Prix du Québec existe maintenant au nom d'une de nos professeurs émérites. Le gouvernement québécois a créé un nouveau Prix du Québec scientifique en innovation sociale qui porte le nom de Marie-Andrée Bertrand, professeure émérite et officier de l'Ordre national du Québec, qui est décédée le 6 mars 2011, à l'âge de 85 ans. Le recteur cite l'information inscrite sur le site des mises en candidature pour 2012 : « Le prix Marie-Andrée Bertrand est la plus haute distinction attribuée à une personne dont l'envergure et la qualité scientifique des recherches ont mené à la mise en œuvre et au développement d'innovations sociales d'importance, conduisant au mieux-être des

personnes et des collectivités. Seules les disciplines des sciences humaines et sociales sont reconnues aux fins de ce prix ».

En l'absence de questions sur le rapport du recteur, le président des délibérations invite l'Assemblée à aborder le point suivant.

AU-537-5.2

Présentation du Rapport Jenkins

AU-537-5.2

Le recteur cède la parole à Mme Geneviève Tanguay, vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, pour la présentation du Rapport Jenkins

Mme Tanguay précise d'abord que le Rapport Jenkins fait suite au budget fédéral de 2010, dans lequel le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du soutien fédéral de la R-D pour optimiser sa contribution à l'innovation et aux possibilités économiques offertes aux entreprises. À cette fin, un groupe d'experts a été lancé le 14 octobre 2010, avec le mandat de faire rapport en octobre 2011. Ce groupe était composé des 6 personnes suivantes : M. Thomas Jenkins, président du Groupe de travail et président du conseil exécutif et chef de la stratégie, Open Text; Dr. Bev Dahlby, professeur et fellow, Université de l'Alberta; Dr. Arvind Gupta, président et chef de la direction, MITACS, et professeur, Université de la Colombie-Britannique; Mme Monique Leroux, présidente et chef de la direction, Desjardins; Dr. David Naylor, président de l'Université de Toronto; et Mme Nobina Robinson, présidente et chef de la direction, Polytechnics Canada.

L'Assemblée étant alors perturbée par une bruyante manifestation étudiante tout juste à l'extérieur de la salle, le recteur intervient pour consulter les membres de l'Assemblée sur leur volonté de poursuivre ou de suspendre la séance. Les membres souhaitant poursuivre la réunion, Mme Tanguay reprend sa présentation.

Elle décrit le mandat du Groupe Jenkins qui portait sur trois volets : les programmes d'encouragements fiscaux (soit le programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS-DE)), surtout sur les crédits d'impôt à la RD. Le Programme de soutien de l'innovation des entreprises, sous l'angle du soutien général, des soutiens sectoriels et du soutien régional. Et enfin, le financement de la R-D axée sur les entreprises menée dans les universités, écoles polytechniques, collèges, organismes à but non lucratif et organismes fédéraux. Elle souligne que le mandat de l'examen ne portait pas sur le travail du gouvernement fédéral en sciences voué à la réglementation accompli par les laboratoires fédéraux ni sur son soutien à la recherche fondamentale. Enfin, elle présente les six recommandations du Rapport Jenkins qui s'énoncent comme suit:

1. Créer un Conseil sur la recherche et l'innovation industrielles doté d'un mandat clair centré sur l'innovation en entreprise (y compris l'exécution de programmes d'innovation destinés aux entreprises, l'élaboration d'une stratégie sur le développement des talents nécessaires à l'innovation en entreprise et d'autres tâches au fil du temps), et maximiser l'impact des programmes en les regroupant et en assurant une meilleure évaluation pangouvernementale.
2. Simplifier le programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) en basant le crédit d'impôt pour les petites et moyennes entreprises (PME) sur les coûts liés à la main-d'oeuvre. Réaffecter une partie du crédit d'impôt à une série plus complète d'initiatives de soutien direct aux PME, pour les aider à devenir des entreprises concurrentielles de plus grande taille.



3. Faire de l'innovation en entreprise l'un des objectifs clés des politiques d'achat et d'approvisionnement du secteur public, et déployer des initiatives complémentaires pour atteindre cet objectif.
4. Transformer les instituts du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) en une constellation de centres sectoriels de R-D en collaboration de grande envergure mobilisant les entreprises, le secteur universitaire et les provinces. Transférer les activités de recherche du CNRC portant sur les politiques publiques aux organismes fédéraux appropriés.

Le président des délibérations avise que le temps dévolu aux cinq premiers points de l'ordre du jour est terminé, mais vu les circonstances particulières, il suggère à l'Assemblée de faire une suspension des règles pour permettre à Mme Tanguay de terminer sa présentation. Elle présente alors les deux dernières recommandations qui s'énoncent comme suit :

5. Aider les entreprises innovantes à forte croissance à accéder au capital de risque dont elles ont besoin en établissant de nouveaux fonds là où il y a des lacunes.
6. Se doter d'une voix fédérale claire en matière d'innovation, et engager le dialogue avec les provinces en vue d'améliorer la coordination et les résultats.

Mme Tanguay conclut en indiquant que les universités sont très bien perçues dans le cadre du Rapport Jenkins, tant pour ce qui a trait à la formation que pour la qualité de la recherche qui est effectuée dans les universités canadiennes.

En l'absence de questions, le président des délibérations invite les membres à la considération du point suivant.

AU-537-5.3

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-537-5.3

À titre de membre du Département d'histoire et de membre de l'Assemblée universitaire, M. Samir Saul dit qu'il a le devoir de prendre la parole sur un sujet important qui a été porté à l'Assemblée d'avril 2011. Il désire faire part des suites à la discussion qui a eu lieu lors de cette assemblée durant laquelle les professeurs du Département d'histoire ont été taxés de sexisme, il ajoute qu'ils en ont été indignés et blessés. Il déclare que c'était grave pour deux raisons. D'abord les accusations faisaient partie de conflits qui ont clivé le Département depuis les années 1990. Des conflits qui portaient sur divers sujets, certains sérieux, d'autres loufoques. Tout à coup on y ajoutait le genre. Les conflits ont alors pris une vilaine tournure. Par ailleurs, il déplore que ces allégations aient été faites à l'Assemblée universitaire à l'insu des professeurs, sur la foi des dires d'une des parties et sans vérification préalable. Il estime qu'une atteinte a été portée à la réputation des professeurs. La direction de la FAS et le secrétaire général ont alors demandé une enquête à maîtresse Sylvie Drouin, juriste spécialisée. M. Saul précise que son rapport, un modèle de rigueur et de professionnalisme souligne-t-il, conclut que toutes les accusations étaient sans fondement. La réputation du Département d'histoire est donc restaurée. Quelles leçons tirer de cette affaire ? La première, dit-il, est qu'il ne faut jamais instrumentaliser les causes nobles, en l'occurrence les droits des femmes, dans les batailles factionnelles et les luttes intestines. Ça les dévalorise et les rend suspectes. Elles méritent mieux que cela. La seconde est qu'il ne faut jamais diffuser des accusations non vérifiées. M. Saul conclut que ce triste épisode est maintenant clos. La réputation des professeurs du Département d'histoire est indemne, même rehaussée.

AU-537-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-537-6

Référant à la présentation sur le Rapport Jenkins, le recteur demande à Mme Tanguay quels sont, selon elle, les éléments dans ce rapport qui sont les plus susceptibles de toucher le milieu universitaire ?

Mme Tanguay souligne deux aspects qui méritent l'attention du milieu universitaire. D'abord, il importe de s'assurer que le gouvernement offre de l'aide directe aux entreprises pour pallier la réduction des crédits d'impôt à la R-D, et voir à ce que cette aide directe stimule les collaborations universités-entreprises. En deuxième lieu, il importe de s'assurer que le transfert des instituts de recherche fondamentale du CRNC vers les universités s'accompagne du soutien approprié et, puisque leurs chercheurs auraient dorénavant accès aux fonds de recherche fédéraux, que ceux-ci soient augmentés afin de tenir compte de la hausse du nombre de chercheurs.

Référant aux propos de Mme Tanguay sur les collaborations universités-entreprises, M. Gilles Lavigne évoque certains contrats liant l'Université avec des entreprises privées et des partenaires gouvernementaux, dans le cadre desquels les hôpitaux reçoivent 30 % et les universités 40 %. Il estime que ce type de clause est très discutable et il réitère la nécessité d'être vigilant quant aux changements à venir.

M. Christian Baron demande quel impact pourrait avoir la création du nouveau Conseil sur la recherche et l'innovation industrielles sur la recherche appliquée, et notamment sur les programmes du CRSNG qui fonctionnent bien pour la recherche.

Mme Tanguay indique que la création du Conseil sur la recherche et l'innovation industrielles vise à regrouper en un seul lieu les fonds offerts non seulement par les conseils subventionnaires, mais aussi par les ministères. Par exemple, le ministère de l'Agriculture qui offre des subventions aux entreprises pourrait voir ses fonds être versés dans ce Conseil sur la recherche et l'innovation industrielles. Elle n'est pas en mesure de dire comment cela se répercutera dans l'ensemble des programmes existants. Chose certaine, la proposition de regrouper tous les conseillers du programme PARI, une soixantaine au Québec, sous l'égide de ce Conseil sur la recherche et l'innovation industrielles, pourrait faciliter les façons de faire pour les entreprises qui ne s'y retrouvent plus au sein du gouvernement fédéral. Elle ne saurait dire si les programmes qui sont dans les organismes subventionnaires fédéraux seront transférés sous l'égide de ce nouveau Conseil, mais elle croit que ça fait partie de la réflexion, et qu'ultimement cela pourrait résulter en un nouveau paysage de programmes pour les entreprises et pour les universités.

En l'absence d'autres questions, le président des délibérations invite l'Assemblée à passer à la considération du point suivant.

AU-537-7

ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2011

AU-537-7

A-21/537<sup>e</sup>/861, A-21/537<sup>e</sup>/861.1, A-21/537<sup>e</sup>/862, A-21/537<sup>e</sup>/863

Étant donné le fort bruit causé par la manifestation étudiante, le recteur intervient pour demander aux membres s'ils souhaitent poursuivre ou suspendre la séance. Les membres expriment la volonté de poursuivre la réunion.

Le président des délibérations invite le directeur général des services financiers, M. Matthew Nowakowski, à faire la présentation des états financiers 2010-2011.

M. Nowakowski présente les trois documents qui ont été préalablement soumis à l'Assemblée : les *États financiers au 30 avril 2011* (A-21/537<sup>e</sup>/861); les *Commentaires et faits saillants* (A-21/537<sup>e</sup>/862); et les *Dépenses des Facultés et des Services 2010-2011* (A-21/537<sup>e</sup>/863). Il précise que son

document de présentation ainsi que la version finale des états financiers ont été déposés sur l'intrawiki de l'Assemblée dans la matinée.

En premier lieu, M. Nowakowski donne quelques éléments de contexte pour situer la présentation des états financiers. Il précise d'abord qu'à la suite de la décision du MELS, les universités du Québec ont changé de date de fin d'année au 30 avril, faisant de l'exercice 2010-2011 un exercice de 11 mois. Le MELS a ramené la subvention de fonctionnement à 94 % du niveau habituel de un an, conformément à une analyse faite par les universités. Les budgets des unités ont été ajustés par la Direction des budgets pour refléter les attentes du niveau de dépenses pour une année de 11 mois.

Il explique ensuite que les *États financiers* ont été préparés selon le mode des principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), tandis que les deux autres documents distribués, soit les *Commentaires et faits saillants* et les *Dépenses des Facultés et des Services*, ont été faits selon le modèle de présentation budgétaire. Les PCGR requiert que la présentation des virements interfonds soit inscrite dans une ligne distincte du solde de fonds. Les virements représentent majoritairement la contribution du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations pour les acquisitions d'immobilisations. Dans la planification budgétaire, toute acquisition d'immobilisation doit avoir une source de fonds et donc un budget associé. Pour concilier le résultat final avec le budget, les virements doivent être inclus dans l'analyse. Cette distinction est donc importante lorsqu'on compare les états financiers avec les *Commentaires et faits saillants* ainsi que le document sur les dépenses des services.

Finalement, il rappelle que la comptabilisation des avantages sociaux futurs est un élément qui a été imposé aux universités depuis qu'elles ont adopté en totalité les PCGR. De ce fait, le passif qui est inscrit au bilan de l'Université représente un estimé actuariel de l'obligation éventuellement payable aux employés lorsqu'ils prennent leur retraite. Il s'agit d'un estimé comptable, conservateur, de la valeur actuelle des avantages sociaux qui seront déboursés dans le futur. L'évaluation de ce passif comptable ne remplace pas l'évaluation actuarielle requise aux fins de déterminer le niveau de contributions nécessaires selon la loi sur les régimes de retraite. Il souligne en outre que ce calcul ne représente pas une dette au sens légal et que le montant inscrit n'augmente pas les emprunts de l'Université. Enfin, il note que cette charge n'est pas financée par le MELS, et est donc exclue de la planification budgétaire.

M. Nowakowski présente ensuite les états financiers de l'Université en référant au document transmis aux membres. Il attire l'attention sur un élément exceptionnel qui s'applique cette année, soit le règlement de l'équité salariale qui correspond à l'ajustement rétroactif qui a été payé aux employés de soutien qui étaient éligibles suite à l'application de la loi sur l'équité salariale. Il avise que le règlement de l'équité salariale n'est pas un dossier clos, l'UdeM a payé ce montant tel qu'exigé par la loi, mais toutes les universités du Québec ont fait une réclamation auprès du MELS par l'entremise de la CRÉPUQ pour obtenir un financement des montants qu'elles ont payés en relation avec l'équité salariale.

Référant au tableau présentant le solde du fonds de fonctionnement qui affiche un surplus de fonctionnement de 0,6 M\$ et un montant en négatif de 22,1 M\$ pour les vacances et avantages sociaux, un membre de l'Assemblée demande pourquoi ce montant de 22,1 M\$ est repris en négatif, puisque le résultat de fonctionnement de 0,6 M\$, figurant à la page précédente, tenait déjà compte de ce montant pour les vacances et avantages sociaux ?

M. Nowakowski explique que la planification budgétaire ne tient pas compte de la variation des coûts liés aux avantages sociaux. Or, pour concilier les états financiers au budget on doit ajouter ce montant, mais pour la conciliation du solde de fonds selon les PCGR, on ne doit pas en tenir compte.

Il présente ensuite les résultats et la situation de chaque fonds de l'Université, suivis des dépenses des Facultés et des Services.

M. Nowakowski reprend sa présentation en observant que globalement les unités ont respecté leur budget, puis il termine en présentant les éléments inscrits au Service de la dette de l'Université.

AU-537-8                      PROCHAINE SÉANCE                      AU-537-8

La prochaine séance aura lieu le lundi 19 mars 2012, à 14 h.

AU-537-9                      CLÔTURE DE LA SÉANCE                      AU-537-9

La séance est levée à 15 h 45.

Adopté tel que modifié le 19 mars 2012 – Délibération AU-538-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot